



베르사이한국문화협회 **Association Culture Coréenne de Versailles** Saison 2025-2026
Site : www.accversailles.com E-mail : accversailles@gmail.com Tél : 06 35 77 94 94
N° SIRET : 908 720 964 00018 N° RNA : W784009211 BIC : CMCIFR2A
IBAN : FR76 1027 8061 5900 0202 1050 120 Titulaire du compte : Association Culture Coréenne de Versailles

Demande d'inscription - **Cours de Coréen présentiel – Ado et Adulte**

Date de demande : le / / 20

écrire en MAJUSCULE

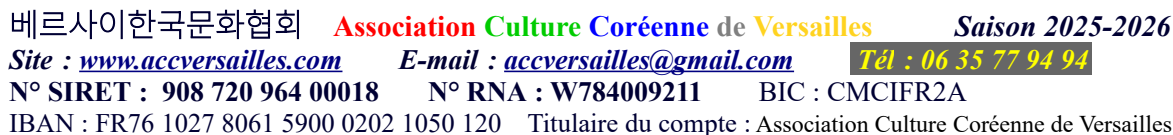
Nom		Prénom	
Adresse postale		Date de naissance	/ /
Code postal		E mail	
Ville		Portable	
Coordonnées du parent responsable	Obligatoire si l'élève est mineur(e) Nom, prénom du parent, signature tel e-mail		

Cours annuel présentiel pour Ado-Adultes (à partir de 12 ans / périodes scolaires)

***** 400 euros de remboursement ou déduction des impôts sur le Don de 600 euros *****
voire la fiche de don

Cocher X	niveau	Jours et horaires	Nb Max	Tarif	Lieu	1er cours
	Grand débutant (conseillé pour 12-30 ans)	Dimanche 9h-11h	16	Don de 600 €	3, rue des Missionnaires 78000 Versailles	Le dimanche 21 septembre 2025
	Grand débutant (conseillé pour 30-70 ans)	Dimanche 17h30-19h30	16	Don de 600 €		
	Faux débutant 1B	Dimanche 13h15-15h15	12	Don de 600 €		
	Intermédiaire 2B	Dimanche 17h30- 19h30	16	Don de 600 €		
	Intermédiaire 3A	Dimanche 15h30-17h30	10	Don de 600 €		
	Intermédiaire 3B	Dimanche				
Il y a aussi des cours : sur place : cuisine coréenne, Calligraphie, danse kpop, Taekkyon et Hapkido art martial, en ligne : cours de coréen et Histoire coréenne						

- * L'acquisition d'un manuel proposé par le professeur est obligatoire. Le livre est offert à partir de Intermédiaire.
- * Si le nombre d'élèves n'est pas suffisant, les cours seront fusionnés même en cours d'année.
- * Si vous êtes déjà au niveau supérieur, contactez nous pour organiser le cours autrement.
- * Les élèves ont le droit au concours de poésie au festival coréen en France.
- * Les élèves ont le droit d'être bénévole pour le festival coréen.
- * Les élèves ont le droit au voyage en Corée organisé par l'Asso tous les 2 ans (année paire) sous certaines conditions et sous l'autorisation des parents.



본인()은(는) 본인의
자녀()이(가) 베르사유
한국문화 협회에서 주관하는 수업에
참가함에 있어 교육 현장 공유와 기록을
위한 영상물 제작에 동의합니다.

- 교육기간 동안 참여자 대상 사진 및 동영상 촬영 등
- 모든 촬영은 수업진행이나 활동에 전혀 지장을 주지 않는 선에서 진행
- 촬영된 영상물은 비상업적인 용도로만 사용됨

서명

Signature des parents
ou tuteur



베르사이한국문화협회 Association Culture Coréenne de Versailles Saison 2025-2026
Site : www.accversailles.com E-mail : accversailles@gmail.com Tél : 06 35 77 94 94
N° SIRET : 908 720 964 00018 N° RNA : W784009211 BIC : CMCIFR2A
IBAN : FR76 1027 8061 5900 0202 1050 120 Titulaire du compte : Association Culture Coréenne de Versailles

Don pour l'association

Chers amis, Chères amies

Vous pouvez soutenir l'Association Culture Coréenne de Versailles (ACCV) au travers d'un don qui sera déductible de vos impôts.

Voici les infos de www.impots.gouv.fr



Dons aux organismes d'intérêt général

Vous avez effectué des versements sous forme de dons à des organismes d'intérêt général. Il s'agit notamment des organismes suivants :

•œuvres ou organismes d'intérêt général présentant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, **culturel** ou concourant à la valorisation du patrimoine ou à la défense de l'environnement

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer. Portez case 7 UF de votre déclaration de revenus le montant des versements faits à des organismes situés en France.

-----2 moyens pour faire un don-----

1. Virement puis envoyez la fiche d'info personnelle par SMS au 06 35 77 94 94

Après la réception, on vous envoie le reçu fiscal directement par voie postale.

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	06159	00020210501	20	CCM VIROFLAY
Identifiant international de compte bancaire				
IBAN (International Bank Account number)				BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8061 5900 0202 1050 120				CMCIFR2A
TITULAIRE DU COMPTE ACCOUNT OWNER				ASSOCIATION CULTURE COREENNE DE VERSAILLES 2 RUE LEO DELIBES 78000 VERSAILLES

2. Par voie postale (plusieurs chèques possible)

Envoyez la fiche d'info personnelle et un ou plusieurs chèques datés et signés à l'ordre de ACCV, à l'adresse : ACCV, 2 rue Léo DELIBES 78000 Versailles

Après la réception, on vous envoie le reçu fiscal directement par voie postale.

-----La fiche d'info personnelle-----

écrire en MAJUSCULE

Nom		Date de naissance	
Prénom		E-mail	
Adresse postale		Portable	
Code postale		Montant de votre don	
Ville			

Au nom de l'ACCV, on vous remercie de votre soutien qui nous permet de faire rayonner la culture coréenne en France.



Règlement intérieur et les informations importantes avant l'inscription

mis à jour le 20 juin 2025

A. Tous les informations

Regardez attentivement notre site internet www.accversailles.com pour être informé des horaires, dates, lieux, tarifs, date limite d'inscription, les informations générales etc.

B. Inscription

Si vous avez décidé de prendre un cours, imprimez la demande d'inscription sur notre site internet, remplissez la en précisant les dates et les horaires, puis l'envoyez avec **un ou plusieurs chèques datés et signés** à l'ordre de ACCV, à l'adresse : ACCV, 2, rue Léo DELIBES, 78000 VERSAILLES (faites une photo de votre fiche d'inscription avant d'envoyer)

C. Annulation et remboursement

Le cours pourra être annulé si le nombre insuffisant. **Soyez attentif au message envoyé par l'ACCV concernant l'annulation du cours pour être informé de la modalité du remboursement.**

Type de cours	Mn	Mx
Cours de Coréen sur place (en ligne)	7(10)	30(50)
Cours de K-pop / conférencinéma	10	30
Cours de cuisine et Samoulhori	5	12
Cours de l'histoire coréenne en ligne	5	200
Cours de Taekkyon et calligraphie	5	20

Important

@ En cas d'annulation de votre part

Par la loi associative, l'asso ne rembourse pas la cotisations des adhérents sauf le cas de justificatif de déménagement et de décès.

Malgré cette loi, par le règlement intérieur,

Date de demande de remboursement	Taux de remboursement
aucune présence au cours	100 %
en septembre et octobre	70 %
en novembre et décembre	50 %
en janvier et février	30 %
à partir de mars	0 %
En septembre et octobre sur votre don	100 euros

Mais vous pouvez tout à fait récupérer le reste en cours d'année par d'autres activités de l'asso ou pour l'année suivante avec accord de l'association.

@ En cas de problème de l'asso, l'asso peut rembourser la cotisation au prorata à la demande de l'adhérent si l'adhérent ne peut pas suivre le cours en cours d'année à cause de changement de lieu, horaire, etc, causé par l'association.

D. Réduction exceptionnelle

- Le tarif du cours annuel pour les bénévoles de ACCV : 0 euro
- L'inscription en cours d'année : au prorata temporis.

E. La liste et la liste d'attente sont faites par ordre d'arrivée des inscriptions et selon la disponibilité des places.

F. Communication

L'association groupe les élèves dans **whatsapp** pour les informations utiles de cours, car les horaires, les lieux du cours, livre manuel etc, peuvent être modifiés brutalement. Donc les élèves et les parents des élèves mineurs doivent installer whatsapp au moment de l'inscription.

Toutes les personnes dans ce groupe sont en obligation de bien maintenir une bonne ambiance tout au long de l'année. En cas de contraire, le responsable a le droit d'expulser la personne concernée du groupe whatsapp.

G. Conditions pour être bénévole et ses obligations

- Agé(e) de plus de 18 ans
- Inscrit(e) à un cours annuel, au minimum (parent d'enfant inscrit au cours annuel peut devenir bénévole)
- Participer à la préparation de nos activités et être assistant pendant le cours et en dehors des cours (Festivals coréens à Versailles et dans des régions, Korea festival, fête de fin d'année, assemblée générale, etc..)

H. Conditions pour être stagiaires

- Agé(e) de plus de 14 ans
- inscrit(e) à un cours annuel de l'ACCV
- Participer aux plusieurs événements de l'ACCV

J. Don pour l'association

Faites un don de 600 euros pour notre association, vous serez remboursé 400 euros par le service des impôts. Ce don sera déclaré aux impôts et se servira utile pour améliorer la vie des adhérents. L'asso vous fera une attestation de votre don. On vous envoie un grand merci à l'avance !

*** Le montant de don ne sera pas remboursé. Mais, en cas de déménagement, on vous fera 100 euros de remboursement sur votre don ***